



Envoyé en préfecture le 10/08/2020

Reçu en préfecture le 10/08/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20200729-70_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°70 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	/
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mr DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Mr PEYRARD Nicolas
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mme LEFEUVRE Marion, Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Mr LABASSE Emmanuel

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 29 - Votants : 33 - pouvoirs : 4

Pouvoirs : Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien –

Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence – Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel

Absents/Excusés : Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques

Délégués suppléants assistant au conseil : Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel, CHAUVET Alain, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

OBJET : Annulation loyer Boulangerie de Chastreix

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Santé publique ;

VU la loi d'Urgence n° 2020-290 en date du 23 Mars 2020 ;

VU le décret n° 2020-260 du 16 Mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes MASSIF DU SANCY ;

CONSIDERANT le courrier de Monsieur Claude EMINET en date du 21 Avril 2020 demandant l'annulation des loyers de la Boulangerie de Chastreix pour les mois de Mars, Avril et Mai 2020 ;

CONSIDERANT le compte-rendu de la réunion des Elus communautaires qui s'est tenue en visio-conférence le 4 Juin 2020 ;

Envoyé en préfecture le 10/08/2020

Reçu en préfecture le 10/08/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20200729-70_2020-DE

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée du courrier de Monsieur Claude EMINET, installé dans la boulangerie du Multiple Rural de Chastreix, qui demande l'annulation de trois mois de loyers pendant la période du confinement, soit les mois de Mars, Avril et Mai 2020.

Monsieur le Président rappelle que cette question a été évoquée en visio-conférence le 4 Juin 2020, et que les Elus se sont alors positionnés sur l'annulation du seul mois d'Avril 2020, mois intégralement impacté par le confinement commencé le 17 Mars 2020 et levé le 11 Mai 2020. En effet, il a été considéré que le commerce de Monsieur Claude EMINET n'avait pas reçu d'ordre de fermeture administrative car l'activité de son établissement est demeurée autorisée par arrêté du Ministre chargé de la Santé pris sur le fondement des dispositions de l'article L. 3131-1 du Code de la Santé publique.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de statuer sur cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ DECIDE d'annuler le seul loyer du mois d'Avril 2020 ;
- ❖ MANDATE son Président pour en informer le demandeur et le Comptable public.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

